

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1875. (N° 215, session 1886.) — Nommée le 26 juin 1886.

~~168-40~~
C. 168-40

MM

- | | | | |
|-----------------|----------|--------------|-------------------|
| 1 ^{er} | BUREAU : | ISAAC. | |
| 2 ^e | — | CLAUDE. | <i>Président.</i> |
| 3 ^e | — | MARQUIS. | <i>Rapporteur</i> |
| 4 ^e | — | COUTURIER. | |
| 5 ^e | — | SOUSTRE. | |
| 6 ^e | — | EMILE GAYOT. | <i>Secrétaire</i> |
| 7 ^e | — | MARION. | |
| 8 ^e | — | CHARDON. | |
| 9 ^e | — | MERLIN. | |



1

Commission relative au règlement définitif
du Budget de l'exercice 1875.

M. M.

1 ^{er}	Dureau	Isaac
2 ^e	-	Claude
3 ^e	-	Marquis
4 ^e	-	Cousinier
5 ^e	-	Sonste
6 ^e	-	Gayot
7 ^e	-	Marion
8 ^e	-	Chardon
9 ^e	-	Ch. Merlin

Séance du 28 juin 1886

M. Claude est élu président

M. Smile Gayot est élu secrétaire.

M. Marquis est l'homme rapporteur favorable.

Le Président

N. Claude

Le Secrétaire

Smile Gayot

Séance Du 2 juin 1887

Président : M. Claude. Secrétaire M.mile Gayot

Présents : M. M. Claude, Marquis, Maac, mile Gayot, Marion

M. Marquis donne lecture de son rapport.

La discussion s'ouvre au sujet d'une question de responsabilité qui incomberait à M. Caillaux ancien ministre des Travaux Publics. Il s'agit des Travaux d'installation de la tour des Comptes.

M. Marquis fait l'historique de l'affaire, discute la compétence et conclut à la non responsabilité de M. Caillaux, tout en constatant qu'il y a eu faute lourde et que les travaux n'auraient pas été exécutés et ordonnés si M. Caillaux avait renseigné exactement le parlement.

Le rapport de M. Marquis est adopté en cette partie.

Le Président
M. Claude

Le Secrétaire

M. mile Gayot

Séance Du 14 juin 1887.

Président : M. Claude. Secrétaire : M. mile Gayot

Présents : M. M. Claude, Maac, Marquis, Forestier, mile Gayot, Marion.

M. Marquis donne lecture de son rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité sans observations.

Le Président

M. Claude

Le Secrétaire

M. mile Gayot

